

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 20 JUILLET 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 29.06.2018 visée en Préfecture le 09.07.2018 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;

- Vu les articles R2123-1 et R2185-1 du code de la commande publique ;

- Vu la consultation lancée le 07/06/2022 pour l'Entretien, maintenance et affichage des mobiliers urbains du réseau municipal (planimètres et abribus) comportant 3 lots;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation, aucune offre n'a été reçue pour le lot n°2 « Maintenance des planimètres et abribus du réseau municipal (y compris électrique et électronique) » ;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation, une seule offre a été reçue pour les lots 1 « Entretien des planimètres et abribus du réseau municipal » et lot 3 « Affichage des campagnes publicitaires sur les mobiliers » ;

- Considérant que, suite à l'ouverture des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de revoir le montage juridique du dossier ;

- Considérant que le motifs ci-dessus évoqué justifie de la préservation de l'intérêt général;

DECIDONS

Article 1 :

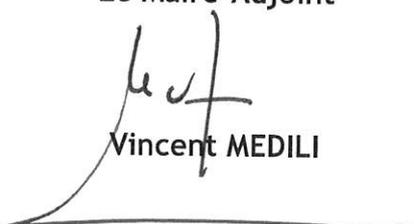
La consultation pour pour l'Entretien, maintenance et affichage des mobiliers urbains du réseau municipal (planimètres et abribus) est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la sécurité et du domaine public sont chargés de l'exécution de la présente décision.

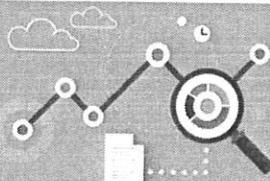
FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 20 JUILLET 2022

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 21/07/22
Publié ou notifié le : 21/07/22



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_07_294
Date de la décision :	2022-07-20 00:00:00+02
Objet :	Déclaration sans suite - Entretien, maintenance et affichage des abribus
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20220720-D2022_07_294-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220720-D2022_07_294-AI-1-1_0.xml	text/xml	898
Nom original :		
D_11244.pdf	application/pdf	51606
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20220720-D2022_07_294-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51606

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2022 à 14h48min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2022 à 14h49min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2022 à 14h49min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2022 à 14h49min50s	Reçu par le MI le 2022-07-21